

Analyse/Diagnostic

C'est la Confédération qui gère les Hautes Ecoles (art. 63a de la cf). Les cantons gèrent les Universités et autres HES, dont le financement dépend partiellement de la Confédération. En 2005/2006, il y avait 166'449 étudiants dans les Hautes Ecoles universitaires et professionnelles de Suisse. Parmi eux, 1/5 était d'origine étrangère. En 2003, le trésor public a investi 6,4 milliards de francs dans les Hautes Ecoles suisses : 2,9 milliards venaient de la Confédération et 3,5 milliards provenaient des cantons. Les dépenses de la Confédération vont pour 1/4 à la formation et aux Hautes Ecoles.

Les centres de formation et de recherche se livrent une âpre concurrence mondiale, tout en étant souvent reliés les uns aux autres. Il y a peu de domaines où la globalisation qui règne aujourd'hui est aussi prégnante. Les efforts faits sur la qualité ne servent pas seulement la science. Le prestige et la renommée de ces institutions sont également en jeu; donc, le financement de leurs travaux (privés et publics) est à assurer à tout prix. La recherche et la formation sont des domaines clé de l'économie et de la société. L'égalité des chances d'accès aux Hautes Ecoles doit être garantie pour tous les jeunes, de toutes les couches de la population. Beaucoup de formations professionnelles exigent, mais de façon tout à fait erronée, une maturité pour y accéder.

Position de l'UDF

La formation et l'encouragement à la recherche sont des tâches importantes de l'Etat. La disponibilité des finances détermine l'efficacité et la coordination. Il est nécessaire de mieux coordonner les bourses et les prêts. La liberté de recherche touche à sa limite là où la dignité humaine est écorchée. La dignité humaine et l'espoir médical ne peuvent pas s'exclure l'un l'autre.

Il n'est pas juste que les Hautes Ecoles soient favorisées par rapport à la formation professionnelle du plus grand nombre de nos jeunes. La qualité et les perspectives d'avenir doivent aussi marquer la formation professionnelle.

Propositions de solutions

- La régulation du nombre d'étudiants aux Hautes Ecoles se fait par le biais de l'augmentation des exigences à la maturité.
- Un nombre suffisant d'années de pratique permet aussi l'accès aux Hautes Ecoles professionnelles.
- Il faut mieux rationaliser et coordonner l'offre académique entre les Hautes Ecoles, et encourager la coopération entre les Universités.
- Le soutien de l'Etat aux Hautes Ecoles doit être considéré en relation avec des critères économiques et d'efficacité; les efforts de coordination entre les institutions académiques sont à renforcer.
- Les écolages, les bourses et les prêts, sont à réorganiser autour d'un système d'émulation.
- L'Etat délivre son autorisation pour les projets de recherche dans les domaines éthiquement délicats; les intérêts personnels des chercheurs et des instances qui les financent (sponsors, etc.) sont à énoncer très clairement.
- Aucun projet de recherche qui permette la destruction de la vie humaine, que ce soit avant ou après la naissance, ne doit être admis.